

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL DE L'EPRA 2013

21 janvier 2013

SOMMAIRE

A. Introduction	1
B. Thèmes pour les sessions plénières	2
C. Groupes de travail	3
D. D'un coup d'œil : le programme de travail annuel pour 2013	4

A. Introduction

Le programme de travail annuel de l'EPRA vise à accroître la transparence pour les membres et les intervenants externes concernant les priorités de l'EPRA et les activités prévues pour 2013. Le Comité exécutif de l'EPRA a adopté le programme final lors de sa réunion du 11 janvier 2013 à Londres. Le document reflète les opinions exprimées par les membres au cours de la phase de consultation (décembre - janvier) ; ceux-ci ont réservé un accueil favorable aux propositions. Les observateurs permanents ont également été invités à donner leur avis.

Le programme de travail reste construit autour de l'actuelle structure des réunions de l'EPRA, consolidant ainsi un format qui a bien fonctionné au cours des dernières années.

- Deux thèmes pour les sessions plénières : ceux-ci abordent des sujets intéressant l'ensemble des membres, les débats ayant lieu lors des réunions de mai et d'octobre. Les sujets spécifiques seront définis plus précisément en amont de chaque réunion et le format sera ordinairement celui d'une discussion de panel entre régulateurs.
- Trois groupes de travail : ceux-ci revêtent le format soit d'une discussion de type table ronde, soit d'une présentation par un intervenant extérieur soit de présentations individuelles de la part des membres.

En raison de l'annulation de la réunion d'automne à Jérusalem, le programme de travail 2013 intègre certains des sujets les plus prometteurs du programme de travail 2012 afin d'assurer un équilibre entre continuité et nouveaux sujets proposés par les membres du réseau.

B. Sujets pour les sessions plénières en 2013

1. « Les défis de la régulation des services de médias audiovisuels à la demande »

Cette thématique s'inscrit dans la lignée directe des discussions menées depuis 2011 au sein de l'EPRA concernant la régulation des nouveaux services de médias lors des sessions à Ohrid (problématique du champ d'application), Bruxelles (problématique de la compétence territoriale) et Portorož (approfondissement de la problématique du champ d'application).

La thématique inclura :

- Une session axée sur les contenus, qui mettra l'accent sur la protection des mineurs sur les services de médias à la demande (qui se déroulera à Cracovie, du 8 au 10 mai 2013). Elle abordera la mise en œuvre pratique par les ARN des mesures relatives à la protection des mineurs sur les services de VOD, la cohérence de la protection des mineurs à travers les différents médias, et l'articulation entre la réglementation traditionnelle, l'autorégulation et la co-régulation.
- Une séance axée sur la méthodologie et les meilleures pratiques consacrée au suivi des services à la demande par les ARN (qui se déroulera à Vilnius, du 2 au 4 octobre 2013). Celle-ci portera notamment sur les progrès accomplis concernant l'identification et l'évaluation des services notifiés, l'utilisation d'outils logiciels, le monitoring de l'article 13 de la directive SMA, le système de calcul et les indicateurs utilisés à cet effet, etc.).

2. « La qualité des programmes dans un environnement connecté »

A la lumière des discussions au sein de l'EPRA et des rapports récents et en cours d'achèvement sur le pluralisme, la thématique portera sur la question de savoir comment garantir une programmation de qualité dans un environnement connecté et quel rôle les instances de régulation peuvent jouer dans ce processus.

La thématique inclura:

- Une session sur la régulation des médias de service public (qui se déroulera à Cracovie, du 8 au 10 mai 2013) qui abordera notamment la place des contenus de service public sur les plates-formes de TV connectée, des questions ayant trait à la production et à la concurrence, le rôle joué par les ARN dans l'évaluation des missions des radiodiffuseurs publics et la réalisation de tests d'intérêt public (public value tests), etc.
- Une session examinant la problématique du pluralisme à l'ère de la diffusion en ligne (qui se déroulera à Vilnius, du 2 au 4 octobre 2013) portant sur le rôle joué par les ARN et les outils et les indicateurs dont ils disposent pour mesurer ou évaluer le degré de pluralisme.

C. Groupes de travail pour 2013

En 2013, l'EPRA maintiendra le format de deux groupes de travail annuels et d'un groupe ad-hoc pour chaque réunion. Les travaux des deux groupes permanents seront pilotés par une instance de régulation volontaire, chargée de coordonner les travaux tout au long de l'année (essentiellement *via* courriel) et de présider les sessions correspondantes pendant les réunions de l'EPRA. La portée, le calendrier et la production varieront en fonction du sujet, de l'intérêt manifesté et des informations fournies par les membres du groupe de travail. Les membres du Comité exécutif agiront en qualité de *personnes référentes* afin de superviser les activités et les progrès accomplis par chaque groupe de travail et d'apporter un soutien à l'instance de régulation pilote.

GT1 : La communication politique

(GT annuel : deux réunions annuelles ainsi qu'un groupe de travail *via* courriel en parallèle)

- En s'appuyant sur les débats et documents comparatifs de l'EPRA réalisés pour les réunions de Paris (2000), d'Elseneur (2006), de Dublin (2008) et Dresde (2009), ce groupe de travail se propose de réexaminer la problématique de la communication politique, en faisant le point sur les nouveaux développements concernant notamment la régulation des émissions électorales, la publicité politique, l'accès équitable à l'antenne suite à la jurisprudence de la CEDH, et d'aborder la régulation de la communication politique sur les nouveaux médias (sondages d'opinion, etc.). Sur la base d'études de cas, ce groupe annuel permettrait aux ARN d'échanger informations et meilleures pratiques.
- Pilotage du GT 1 : AGCOM (Italie)
- Référent Comité exécutif: *Maja Cappello*, vice présidente de l'EPRA

GT2 : Médias locaux et associatifs

(GT annuel : deux réunions annuelles ainsi qu'un groupe de travail *via* courriel en parallèle)

- Après un début prometteur en 2012, le GT sur les médias locaux et associatifs propose de poursuivre et d'approfondir ses activités visant à promouvoir l'échange de bonnes pratiques concernant la délivrance d'autorisations pour les télévisions locales et les médias sans but lucratif et associatifs (TV et radio), l'évaluation et le suivi des exigences en matière de contenu, l'analyse des conditions indispensables au développement d'un secteur pérenne, sans oublier les questions soulevées par le passage au numérique.
- Pilotage du GT 2 : CSA (Belgique) ; *Bernard Dubuisson*, coordinateur du groupe
- Référent Comité exécutif: *Jean-François Furnémont*, président de l'EPRA

GT 3 : Sujets *ad hoc*

(Deux groupes se réunissant une seule fois – PAS de groupe via courriel en parallèle)

Le troisième groupe de travail abordera des thèmes *ad hoc* à l'occasion des réunions de Cracovie et Vilnius. Ce type de groupe offre l'occasion de débattre de sujets d'actualité et nécessite moins d'implication et un travail de préparation moindre que dans le cas de groupes annuels pour le responsable du groupe.

- **Accessibilité** (Cracovie, 8-10 mai 2013)
Les travaux préparatoires (questionnaire) pour le groupe de travail *ad hoc* prévu à Jérusalem sur les questions d'accessibilité ont permis de rassembler une documentation très pertinente et ont mis en lumière les mérites de la tenue d'un tel débat au printemps 2013.
- Pilotage du GT3 : Secrétariat de l'EPRA
- Référent Comité exécutif : *Damir Hajduk*, vice président de l'EPRA

- **Sujet à définir** (Vilnius, 2-4 octobre 2013)
Les réponses à la consultation n'ont pas permis de dégager un consensus clair sur un sujet pour le groupe *ad-hoc* de la réunion de Vilnius. Ce groupe de travail sera donc laissé ouvert pour permettre de débattre de questions d'actualité à mesure qu'elles se présenteront. Sujets possibles : les communications commerciales, la régulation de l'accès et des plates-formes, l'auto et la co-régulation, questions relatives à la mise en application pratique de la législation etc.

Le sujet de la réunion d'octobre sera arrêté au plus tard à la réunion de printemps de Cracovie.

D'UN COUP D'ŒIL : PROGRAMME DE TRAVAIL 2013 DE L'EPRA

REUNION DE PRINTEMPS 2013 :

Cracovie, 8-10 mai

A l'invitation du [Conseil national de l'audiovisuel de Pologne](#)

SESSION PLENIERE I :

THEMATIQUE : Les défis de la régulation des services de médias à la demande

POINT FOCAL : *La protection des mineurs sur les services de médias à la demande*

SESSION PLENIERE II:

THEMATIQUE : La qualité des programmes dans un environnement connecté

POINT FOCAL : *Les médias de service public dans un environnement connecté*

GROUPE DE TRAVAIL 1 :

La communication politique

GROUPE DE TRAVAIL 2 :

Les médias locaux et associatifs

GROUPE DE TRAVAIL 3 :

Table ronde sur l'accessibilité

REUNION D'AUTOMNE 2013:

Vilnius, 2-4 octobre

A l'invitation de la [Commission pour la radio et la télévision de Lituanie](#)

SESSION PLENIERE I :

THEMATIQUE : Les défis de la régulation des services de médias à la demande

POINT FOCAL : *Le suivi des services à la demande ; méthodologie et meilleures pratiques*

SESSION PLENIERE II :

THEMATIQUE : la qualité des programmes dans un environnement connecté

POINT FOCAL : *Evaluer le pluralisme à l'ère de la diffusion en ligne*

GROUPE DE TRAVAIL 1 :

La communication politique

GROUPE DE TRAVAIL 2 :

Les médias locaux et associatifs

GROUPE DE TRAVAIL 3:

Thème ad-hoc (à confirmer)

Pour tout commentaire ou offre de contribution en tant qu'orateur, paneliste ou coordinateur de contenu prière de contacter: machet@epa.org